

## Suite à ma demande de préinscription en crèche :

### 1 - Que dois-je faire après m'être inscrit sur la liste d'attente des crèches ?



- Suite au RV je reçois par mail une attestation confirmant mon enregistrement et mon inscription sur liste d'attente
- Tout au long de l'année, je peux contacter le service petite enfance, pour tout changement relatif à ma demande et à ma situation (personnelle, professionnelle..)
- Lorsque je reçois les courriers de mise à jour et de réactualisation de ma demande, j'y réponds systématiquement en m'assurant qu'elle correspond toujours à mes attentes. Si je ne réponds pas dans les délais demandés, **ma demande est annulée.**

**Service Petite Enfance**  
Hôtel de ville  
Place du Dr Dugoujon  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**Isabelle Duvignaud, Référente famille/petite enfance :**  
**En priorité** par mail [petite-enfance@ville-caluire.fr](mailto:petite-enfance@ville-caluire.fr) ou **04.37.92.98.17**

**Horaires d'ouverture d'accueil au public à l' Hôtel de Ville**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h30 - 17h00

### 2- Comment mon inscription sur la liste d'attente est-elle étudiée ?



- Lors des commissions d'admission, qui ont lieu au moins deux fois par an :
  - chaque dossier/ famille est pondéré selon la grille consultable sur le site de la ville [www.ville-caluire.fr](http://www.ville-caluire.fr)
  - pour toute situation particulière un justificatif sera demandé
- Tout au long de l'année si des places se libèrent en respectant la même procédure que lors des commissions.

Si vous refusez une proposition de place dans l'une des zones que vous avez choisies **votre demande sera annulée.**

### 3- Comment fonctionnent les crèches de Caluire-et-Cuire ?

- **Les horaires : 7h30-18h30 (18h00 le Vendredi).**



SAUF la Crèche Les Galets du Rhône : 8h00 - 17h45 du lundi au vendredi / fermeture tous les mercredis et les vacances scolaires → fonctionnera comme les autres crèches à compter de **septembre 2024.**

- Les périodes de fermeture des autres crèches sont les suivantes :
  - 1 semaine aux vacances scolaires de Noël
  - 1 semaine aux vacances scolaires de février
  - 1 semaine aux vacances scolaires d' avril
  - 3 semaines en Août
  - le pont de l' Ascension



- **Le personnel** constituant les équipes est pluridisciplinaire :

- des Agents d'entretien,
- des auxiliaires de crèches, ( CAP Petite Enfance)
- des auxiliaires de puériculture ,
- des éducateurs de jeunes enfants ,
- des infirmières,
- des infirmières puéricultrices,
- un référent-santé inclusion
- un psychologue.
- des psychomotriciennes



- **Les repas** : ils sont soit livrés par une société de restauration, soit confectionnés sur par la cuisine centrale .

Les menus proposés contiennent toutes les composantes alimentaires indispensables à l'équilibre nutritionnel des enfants : légumes, féculents, protéines, laitages et fruits.

Au nom des principes de laïcité et de neutralité des services publics, aucun régime spécifique, ni aucune adaptation de menus ne sera proposée ni acceptée au sein des crèches. Seule la viande de porc sera substituée.



L'allaitement maternel : il est possible sous certaines conditions respectant un protocole d'hygiène adapté.

Les allergies alimentaires seront prises en compte et devront faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI), validé par la Référente santé.

#### 4- Quels autres modes d'accueil existent sur la commune ?

- Vous trouverez l'ensemble des services liés à la petite enfance sur la ville de Caluire-et-Cuire dans le Guide de la Petite Enfance: <https://www.ville-caluire.fr/petite-enfance/guide-observatoire-de-la-petite-enfance>

- Micro-crèches et crèches privées, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Ville : <https://www.ville-caluire.fr/les-etablisements-daccueil-collectif/etablisements-daccueil-privés>

- Assistantes maternelles indépendantes, dont la liste est consultable sur le site internet : <https://monenfant.fr/fr>

- des auxiliaires parentales (accueils au domicile des familles).

Le Relais petite enfance est un service municipal qui vous renseigne et vous accompagne dans la recherche de votre mode d'accueil, ainsi que dans les démarches à réaliser.

Vous pouvez prendre rendez-vous aux coordonnées suivantes :

**RELAIS PETITE ENFANCE**  
Rez-de-chaussée face au petit jardin  
37 avenue Général de Gaulle  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE  
04.37.92.92.32 ou [relais@ville-caluire.fr](mailto:relais@ville-caluire.fr)



#### **▲ INFORMATIONS IMPORTANTES concernant la crèche BOULE DE GONES( voir plan)**

- Les 25 places de cette crèche seront transférées sur 2 crèches interentreprises du même quartier :
- 6 places sur la crèche Les petits chaperons rouges Coste 65 rue Coste dès SEPTEMBRE 2024
  - 19 places sur la nouvelle crèche Babilou rue Coste dont l'ouverture est prévue pour JANVIER 2025

# Crèches et secteurs

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

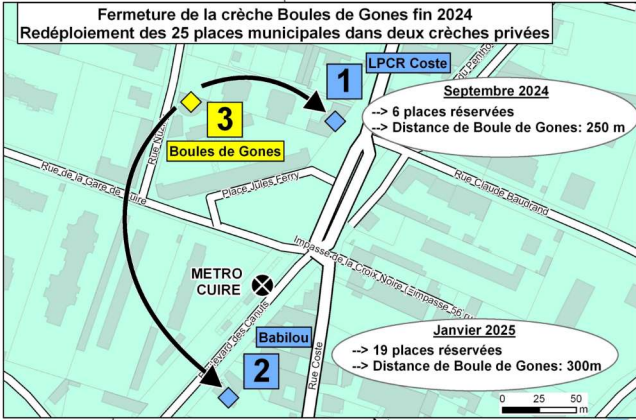
COLLONGES-AU-MONT-D'OR

FONTAINES-SUR-SAONE

SATHONAY-CAMP



RILLIEUX-LA-PAPE



## Crèches publiques et crèches privées où des places municipales sont réservées

<b>1</b> Mosaïque 54 chemin de Crapieux	26 places	<b>1</b> LPCR Coste 65 rue Coste	6 places
<b>2</b> Tom Pouce 37 avenue Général de Gaulle	22 places	<b>2</b> Babilou 350 boulevard des Canuts	19 places
<b>3</b> Boules de Gones 43 rue de Nuzilly	25 places		
<b>4</b> L'Orange Bleue 11 rue de l'Oratoire	32 places		
<b>5</b> Les Galpettes 18 rue Paul Painlevé	32 places		
<b>6</b> Jardin Grenadine 19 montée des Forts	47 places		
<b>7</b> Les Petits Mousseux 17 rue Lucien Maître	27 places		
<b>8</b> Bilbo' Quai 94 Grande Rue de Saint Clair	23 places		
<b>9</b> Les Galets du Rhône 250 chemin de Vette Fays	21 places		
<b>3</b> LPCR HCL 43 rue de Margnolles	6 places		

